



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taxe additionnelle au droit de bail

Question écrite n° 46739

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les problèmes posés par le droit au bail et la taxe additionnelle à ce droit, dont doivent s'acquitter les propriétaires fonciers. En cette période de crise, on dénombre de plus en plus de locataires n'honorant pas leur loyer mensuel. Or, les propriétaires de ces appartements ou encore de ces locaux commerciaux se voient imposer chaque année un droit de bail ainsi qu'une taxe additionnelle à ce droit, calculée sur le montant des loyers. Il peut donc sembler injuste pour certains propriétaires d'acquiescer cet impôt si les locataires ne paient pas leur loyer. En conséquence, elle souhaiterait savoir s'il serait possible d'envisager, dans certains cas bien précis et démontrés, une exonération de ce droit au bail et de cette taxe additionnelle pendant les périodes où les propriétaires ne perçoivent aucun loyer.

Données clés

Auteur : [Mme Aurillac Martine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46739

Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6810